

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LINEDATA – Neuilly-sur-Seine, le 10 juillet 2015

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



DE 1.600.000 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

PRÉSENTÉE PAR



Banque présentatrice



*Banque présentatrice
et garante*



*Banque présentatrice
et garante*

CONSEILLÉE PAR



Prix de l'Offre : 25 euros par action (dividende attaché)

Durée de l'Offre : 20 jours calendaires

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Linedata Services, requises par les dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, ont été déposées auprès de l'AMF le 10 juillet 2015 et mises à la disposition du public le même jour.

Ces informations sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Linedata Services (www.linedata.com) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

- Linedata Services : 19, rue d'Orléans - 92200 Neuilly-sur-Seine
- Banque Degroof France SA : 44, rue de Lisbonne - 75008 Paris
- HSBC France : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
- Natixis : 47, quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Conformément à l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et à l'article 231-23 de son règlement général, il est rappelé que l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de rachat d'actions du 23 juin 2015, apposé le visa n° 15-294 en date du 23 juin 2015 sur la note d'information de Linedata Services.

L'AMF et Euronext Paris feront connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'Offre et leur calendrier détaillé. L'offre publique devrait être ouverte du 16 juillet au 4 août 2015 inclus.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement ; il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre publique de rachat et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Linedata Services décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.